

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2011

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

## SOUS-AMENDEMENT

N° 451

présenté par  
M. Carrez

-----  
à l'amendement n° 50 de Mme Grosskost  
-----

### APRÈS L'ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.